



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 681

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 681 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt de 970 000 \$ et une dépense de 1 470 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'un parc de conservation et d'interprétation* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2018.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 15 août 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier